

Direction Générale Adjointe Infrastructures  
Départementales  
Direction des Routes  
Service Gestion de la Route

## Arrêté N° 22-1260

de restriction temporaire à la  
circulation pour travaux

### LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOZÈRE

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-4,
- VU le code de la route et notamment l'article R 411-21-1,
- VU le code de la voirie routière,
- VU l'arrêté modifié du 7 juin 1977 portant approbation de la 4ème partie "signalisation de prescription" du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- VU l'arrêté modifié du 6 novembre 1992 portant approbation de la 8ème partie "signalisation temporaire" du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- VU l'arrêté de Madame la Présidente du Conseil départemental n° 22-1216 du 18 mai 2022 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur des Routes,
- VU la demande de l'entreprise COLAS R.A.A. en date du 20/05/2022,

**Considérant** que les travaux de reprofilage de la chaussée en grave émulsion de la **R.D. 14** nécessitent que la circulation soit réglementée.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** En raison du motif ci-dessus indiqué, des restrictions devront être apportées à la réglementation générale de la circulation sur la **route départementale n° 14** du **P.R. 12+320** au **P.R. 14+653** (entre Sainte-Eulalie et Le Charzel) sur le territoire des communes de **Saint-Alban-sur-Limagnole & Sainte-Eulalie**.

**ARTICLE 2 :** Ces restrictions à la circulation des véhicules s'appliqueront du **mercredi 01** au **mardi 07 juin 2022**.

Durant cette période :

- la circulation sera interdite à tous les véhicules de 8h00 à 18h00 et sera rétablie en dehors des heures de chantier,

- une déviation sera mise en place localement par l'U.T.C.D. de Saint Chély d'Apcher.

En dehors des heures de coupure :

- une **INTERDICTION DE DOUBLER** sera instituée sur la section,

- la vitesse sera **LIMITÉE à 50 km/h**,

- la circulation pourra être **mise en ALTERNAT** au moyen de panneaux B15/C18, de piquets K10 ou de feux tricolores instituant un sens prioritaire.

ARTICLE 3 : La signalisation de chantier réglementaire, conforme aux prescriptions particulières sera mise en place et entretenue (de jour comme de nuit) par l'entreprise COLAS R.A.A.. Celle-ci sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté devra obligatoirement être affiché sur le site du chantier par l'entreprise.

ARTICLE 5 : Le Tribunal Administratif de Nîmes peut être saisi, par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le Tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur des Routes,  
Monsieur le Chef de l'U.T.C.D. de Saint Chély d'Apcher,  
Messieurs les Maires des communes de Saint-Alban-sur-Limagnole & Sainte-Eulalie,  
Monsieur le Commandant de Groupement de Gendarmerie de la Lozère,  
sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mende, le 24 mai 2022

Pour la Présidente du Conseil départemental,  
Pour le Directeur des Routes,  
Le Chef du Service Adjoint Gestion de la Route  
Henri HERMET

A blue circular official stamp of the Lozère Department is overlaid with a handwritten signature in blue ink. The stamp contains the text 'DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE' and a star at the bottom.

Acte exécutoire

Mende, le 24 mai 2022

Pour la Présidente du Conseil départemental,  
Pour le Directeur des Routes,  
Le Chef du Service Adjoint Gestion de la Route  
Henri HERMET

A blue circular official stamp of the Lozère Department is overlaid with a handwritten signature in blue ink. The stamp contains the text 'DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE' and a star at the bottom.